

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

N° CCAS_2021DL039

Date de convocation : 24 septembre 2021

Affichage du compte-rendu : 7 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : SAAD - Taxes irrécouvrables

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Serge BLAIN, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Gilles BARRET (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP), Muriel PETIT (donne pouvoir à Florent RIVOIRE)

Excusés / absents : Dominique BABE, Martine BONNAUD, Florence BUACHE

Secrétaire de séance : Aurélia FLORES

Rapporteur : Alain VIOLLET

Madame le Trésorier Principal a fait savoir par courrier (n° liste 4330230215) qu'elle n'avait pu faire, malgré les démarches réalisées au regard du montant des créances et malgré différents commandements le recouvrement des produits dus au titre des prestations délivrées par le SAAD.

Les montants dus n'atteignaient pas le seuil de poursuite ou les débiteurs étaient décédés.

Les sommes inhérentes à ces titres, ne peuvent donc pas être recouvrées.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADMET** en non-valeur :
 - Le titre de recette 349-1/2018 pour un montant de 76,80 €,
 - Le titre de recette 283-1/2019 pour un montant de 0,80 €,
 - Le titre de recette 849-1/2019 pour un montant de 0,06 €.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Publié le 
ID : 069-266910413-20210930-CCAS_2021DL039-DE

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,